



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 24 Juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de Madame Françoise MÉNARD, Adjointe aux affaires sociales

Date de convocation : 18 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 9 - Votants : 9

Présents : Françoise MÉNARD, Sylvie CHATELLIER, Marie-Jeanne BOUET, Jean-Marc PEIGNEN, Jean-Yves GAUVRIT, Marie-Thé LAINE, Marie-Jeanne CAILLÉ, Benoit COUTEAU, Elisabeth CHEREAU,

Absents excusés : Servane CHESNEAU, Sylvie SAGET-SOULARD, Hélène QUÉMÉRÉ, Stéphane ENTÈME, Richard LOPEZ, Pascal BOUTON

Secrétaire de séance : Françoise MÉNARD

2025-06-24-001 – Aides sociales

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant qu'au décès de M C le 23 janvier 2024, une dette de loyer de 346.64 € n'avait pas été soldée

Considérant qu'aucun notaire n'a été désigné pour la succession

Considérant la situation financière des héritiers qui par un courrier du 24 avril 2025 demandent la remise gracieuse de cette dette

Considérant que le bureau municipal demande que cette dette soit prise en charge par le CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

Approuve l'aide de 346.64 € à verser au budget communal pour les arriérés de loyer de Monsieur C

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Françoise MÉNARD

